

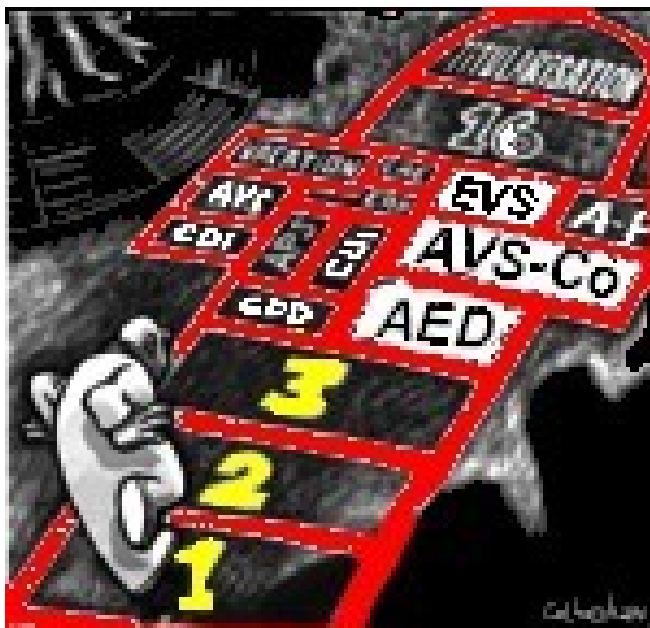


Stage de formation syndicale AESH

Mardi 21 février 2018 à Coutances

Au cours de cette journée de formation syndicale, les AESH présentes ont élaboré un cahier revendicatif. Des revendications similaires ont souvent été exprimées par les divers groupes. Nous avons synthétisé l'ensemble des propositions sous quelques rubriques-tiroirs !

Ce cahier revendicatif est un outil du quotidien et sera sûrement enrichi par les futures formations syndicales, les luttes collectives...



Dispensé de timbrage Tourlaville CDIS

P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Directeur de la publication : Gildas Thomas / Bimestriel, abonnement 8€ /
Journal réalisé, imprimé et plié par les adhérents de Sud Education.

ISSN : 1293-9862 / CPPAP : en cours

Site : <http://sudeduc50.no-ip.org/>

Mel : education.sud.manche@wanadoo.fr

Tel : 02 33 04 46 12 (jeudi et vendredi) et/ou Tel P : 06 70 72 31 0 8 (toute la semaine)

Conditions de travail et salaire.

- Limiter à 2, les élèves accompagnés par une AESH-CO.
- Mettre en place un pôle de remplacement.
- Instaurer des frais de déplacement entre les sites de travail
- Respecter l'égalité des personnels (contrat, durée hebdomadaire, modalités du terrain...)
- Reconnaître les compétences (diplôme, validations des acquis)
- Valoriser les salaires et mettre en place de réelles perspectives de carrière.



Formation et accompagnement dans le métier.

- ▣ Formation sur des outils.
- ▣ Formation sur les troubles du comportement.
- ▣ Apprentissage des gestes techniques (ex : handicap moteur). Prise en compte des capacités physiques des personnels.
- ▣ Connaissance, en amont de son affectation, de quelques éléments du terrain et de l'élève.
- ▣ Missions détaillées dans le contrat (horaires, temps du midi...)
- ▣ Participation des AESH aux réunions de pré-rentree.
- ▣ Prise en compte de la difficulté à s'adapter à une multitude de handicaps (moteurs, psychologiques...) et à tous les niveaux de la maternelle au post-bac !
- ▣ Mise en place d'une formation initiale pour le DEAES.



Le quotidien

- Cadre administratif à définir en cas d'absence des élèves.
- Missions définies quand l'élève est en stage (ex : lycée professionnel)
- Heure de concertation hebdomadaire, insérée dans le contrat.
- Être informé de quelques données essentielles par les Sessad, CMPP ou CMPEA.
- Formations communes enseignants/AESH
- Formation sur le secteur géographique.



L'insertion dans l'éducation nationale



- Demande d'un entretien et d'un suivi **annuels**.
- Possibilité d'assister aux conseils de classe (collège et lycée)
- Une heure de préparation hebdomadaire pour tous les outils de l'élève accompagné.
- Mise à disposition pour chaque AESH d'un vade mecum rappelant les textes, les droits et devoirs et les coordonnées des principaux interlocuteurs.
- Attribution de l'adresse électronique professionnelle (information sur la plate-forme)



Sud Education revendique :

- **La titularisation immédiate sous statut de fonctionnaire de tous les personnels en poste sans aucune condition.**
- **La création d'un statut réel et reconnu correspondant aux conditions d'exercice dans la fonction publique.**
- **Une formation adaptée et rémunérée.**
- **La revalorisation des salaires, pour un salaire qui n'oblige pas à cumuler d'autres emplois.**
- **La prise en compte de l'ancienneté pour toutes et tous.**
- **L'inclusion pleine et entière dans les équipes pédagogiques.**
- **La réduction des effectifs d'élèves dans toutes les classes avec la prise en compte des élèves d'ULIS scolarisé·e·s en classe ordinaire et le maintien d'un équilibre entre élèves en situation de handicap et les autres pour éviter les classes spécialisées**

**C'EST TOUS
ENSEMBLE
QU'IL FAUT LUTTER**



Quelques informations utiles

Voici les représentants des personnels qui peuvent interpellier l'administration.

Le **CTSD** (comité technique spécial département) émet des avis sur les moyens attribués au département de la maternelle au collège. Son activité principale est l'observation de la carte scolaire (fermeture et ouverture de postes, de dispositifs...)

- ➔ Représentants en CTSD 1er degré et collège :
Comité technique spécial départemental
Titulaires : Florence Alborino et Hervé Jubin ;
Suppléantes : Sylvia Bustamante et Karine Letouzé

Le **CHS-CT** interpelle l'administration sur tout ce qui concerne l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

- ➔ Représentants CHSCT MANCHE :
Titulaire : Gildas Thomas, secrétaire du CHS-CT ;
Suppléant : Lionel Faugère

La **CCPA** (commission consultative paritaire académique) devrait être réunie pour la gestion des carrières des personnels Assistants d'éducation et AESH. Elle n'est réunie, jusqu'à ce jour, que pour des procédures disciplinaires.

- ➔ CCPA AE : Vincent Mazières (50) et Aurélie Besnard(50)



Bulletin d'adhésion 2017 / 2018

A remplir même si vous étiez adhérent-e l'année dernière
à envoyer à Sud Education, 54 rue de la bucaille, 50100 CHERBOURG

NOM :	☐ Adhésion
PRÉNOM :	☐ READHÉSION

Adresse personnelle
RUE OU LIEU-DIT :
CODE POSTAL : VILLE :
TEL : OU MEL :

Etablissement d'exercice
Nom : Ville :

Situation professionnelle
Catégorie (PE, Cert, Agr, PLP, AE, CPE ; retraité) : ☐ Temps complet
Statut (titulaire, stagiaire, contractuel...) : ☐ Temps partiel
Discipline ou fonction : ☐ Disponibilité

Montant de la cotisation €																
Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois en établissant des adhésions de 2 à 4 chèques à l'ordre de Sud Education et en remplissant le tableau ci-dessous. <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 30%; text-align: center;">A encaisser au mois de...</th> <th style="width: 40%; text-align: center;">Montant du chèque</th> </tr> <tr><td>Chèque 1</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Chèque 2</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Chèque 3</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Chèque 4</td><td></td><td></td></tr> </table>		A encaisser au mois de...	Montant du chèque	Chèque 1			Chèque 2			Chèque 3			Chèque 4			NB : les chèques ne sont pas obligatoirement du même montant - arrondissez à l'€! En cas de situation financière difficile, notamment pour les non imposables, contacter le syndicat pour trouver une solution adaptée.
	A encaisser au mois de...	Montant du chèque														
Chèque 1																
Chèque 2																
Chèque 3																
Chèque 4																

Barème adhésion 2017 - 2018					
Salaires	cotisation annuelle	Salaires	cotisation annuelle	Salaires	cotisation annuelle
<800	54	1700	1204	2500	2704
<900	154	1780	1324	2640	2824
980	424	1860	1474	2720	2974
1060	514	1940	1544	2800	3154
1140	604	2020	1684	2880	3304
1220	684	2100	1834	2960	3514
1300	754	2180	1954	3040	3694
1380	814	2260	2104	3120	3844
1460	934	2340	2224	3200	4054
1540	1024	2420	2374	3280	4234
1620	1144	2500	2544	3360	4454

Les frais de Sud Education (local, courrier, téléphone, presse...) sont exclusivement réglés par les cotisations de ses adhérents. Adhérer c'est permettre à notre syndicat de fonctionner et donc de faire entendre sa voix. Alors adhérez, faites adhérer à Sud.

66% de la cotisation déductible des impôts (une attestation vous sera fournie en temps utile)
➔ coût réel de l'adhésion 34% du barème ci-dessus.

En cas de situation financière difficile, notamment pour les non imposables, contactez le syndicat pour trouver une solution adaptée.

PERMANENCE
Jeudi et vendredi :
8h30 à 12h00
13h30 à 17h00

Quand ? Où ? Quoi ? Que ?

CONTACTS SUD

TEL : 02 33 04 46 12
TEL P : 06 70 72 31 08

Adresse postale :
54 rue de la bucaille
50100 CHERBOURG

Site Sud Education Manche
<http://sudeduc50.no-ip.org/>

Site de la fédération Sud Education :
www.sudeducation.org